

Informations de base	
<b>2014/2785(DEA)</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
DEA - Procédure d'acte délégué	
Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche: les critères de calcul des surcoûts supportés par les opérateurs lors de la pêche, de l'élevage, de la transformation et de l'écoulement de certains produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques	
Complétant <a href="#">2011/0380(COD)</a>	
<b>Subject</b>	
3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
28/07/2014	Publication du document de base non-légalitatif	<a href="#">C(2014)05223</a>	
28/07/2014	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
17/09/2014	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/10/2014	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		